

Si vous considérez, madame le Président, que le point que j'ai soulevé constitue à première vue une raison valable d'invoquer la question de privilège, je proposerais, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la question du jumelage et de l'usage abusif des fonds publics et des avantages parlementaires ainsi que la question de l'atteinte portée à l'aspect confidentiel des communications entre les députés et leurs électeurs soient renvoyées au comité permanent des privilèges et élections.

**Des voix:** Bravo!

**M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, je ne crois pas qu'aucun député de notre parti à la Chambre puisse demeurer impassible et écouter les allégations de l'honorable député de Bow River (M. Taylor) sans les réfuter. J'estime que la question que le député a soulevée ne constitue pas une question de privilège. L'honorable député est peut-être un peu trop pointilleux sur le processus démocratique normalement suivi dans sa circonscription, c'est-à-dire que tous les Canadiens ont le droit d'adhérer au parti politique de leur choix, d'assister à des réunions, d'obtenir des renseignements et de faire des déclarations publiques.

Je comprends, étant donné que notre parti n'a pas obtenu de très grands succès en Alberta dans le passé, que la présence de plus en plus pressante du parti libéral qui se réorganise dans cette province surprenne un peu le député de Bow River et certains de ses collègues.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Rae:** Avez-vous besoin d'un microscope?

**M. Collette:** Je crois que le député de Bow River et ses collègues de l'Alberta devront s'habituer à voir les libéraux manifester de plus en plus leur présence dans cette province.

En ce qui concerne la question de l'honorable sénateur de l'Alberta, il n'appartient pas à la Chambre de priver un ministre du droit d'attribuer des fonctions à son personnel exclu. Il est de tradition depuis longtemps que ce personnel puisse exercer une activité politique dans la mesure où elle ne l'empêche pas de remplir ses fonctions. Je ne trouve rien de mal à cela.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Quelle réponse!

**M. Collette:** Je tiens à rappeler aux députés de l'opposition que les sénateurs et les députés reçoivent des indemnités. En fait, on nous accorde des privilèges pour nos frais de déplacement en avion et en train afin de servir tous les Canadiens. Moi-même, représentant une circonscription précise, j'ai tout à fait le droit de communiquer avec qui que ce soit au pays. En fait, je crois en toute sincérité que le député a vraiment bafoué cette notion d'unité nationale qu'ont adoptée la Chambre et tous les Canadiens en refusant de permettre aux citoyens des autres provinces de connaître les habitants de sa province grâce à ce jumelage qui lui déplaît tant.

**M. Kempling:** Quel argument stupide!

*Privilège—M. Taylor*

**M. Collette:** Ce n'est pas un argument stupide. Je crois que l'opposition est un peu trop sensible. Le Conseil canadien de l'unité nationale m'a écrit dernièrement pour me proposer, si cela me convenait, de me jumeler avec le député de Peace George-Prince River . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Collette:** Madame le Président, la dérision avec laquelle l'opposition a accueilli mes remarques sur l'unité nationale caractérise son attitude.

**Une voix:** C'est Prince George-Peace River.

**M. Collette:** D'accord, Prince George-Peace River.

**M. Clark:** Madame le Président, je voudrais faire un bref rappel au Règlement pour souligner qu'à part les qualités personnelles du député qui ont suscité l'hilarité de ce côté-ci de la Chambre, notre réaction est surtout due au fait qu'il ait cité incorrectement le nom de la circonscription à laquelle il a été jumelé. S'il doit vraiment être le député parallèle de cette circonscription, je l'invite au moins à en apprendre le nom.

**M. Collette:** Madame le Président, j'aurais pensé que le chef de l'opposition (M. Clark) et ancien premier ministre du pays aurait mieux à faire à cette heure-ci que de ridiculiser mes propos. Bien entendu, madame le Président, ce penchant particulier du très honorable représentant dont il a été tenu compte le 18 février, explique peut-être le fait qu'il siège en face actuellement. Je regrette d'avoir mal nommé la circonscription du député.

● (1600)

Je veux signaler à la Chambre que le Conseil de l'unité canadienne s'efforce de promouvoir la compréhension au Canada. Il s'est adressé à moi à titre de représentant de York-Est dans l'agglomération de Toronto en vue de jumeler ma circonscription avec une circonscription de la Colombie-Britannique, celle du député de Prince George-Peace River (M. Oberle). Je lui en ai parlé en passant et j'espère que le Conseil communiquera avec lui. De concert avec mes collègues, je voudrais certes m'entendre avec le député.

Je rappelle aux députés que des villes disséminées un peu partout au Canada sont officiellement jumelées. Cela se fait à l'échelon municipal. Je crois comprendre que Hull est jumelé avec la ville d'Edmonton. Le député de Bow River ne s'oppose certes pas à cette coutume digne d'éloges. Je pense que le député de Bow River se montre hypersensible et fait peu de cas, si on le veut, de l'unité nationale. Je soutiens qu'on n'a porté atteinte à aucun des privilèges de la Chambre.

En terminant, madame le Président, je dis que l'ancien candidat conservateur dans ma circonscription, qui a été mis en candidature deux ans avant les élections de 1979, a ouvert un bureau dans ma circonscription, a osé dire qu'il s'agissait du bureau de la circonscription de York-Est et a prétendu être député de cette circonscription à la Chambre des communes. Par la suite, ce monsieur a siégé à la Chambre pendant une courte période. Je ne me suis pas plaint de sa conduite. Je crois qu'au Canada, la démocratie donne à tout parti et à tout individu le droit de s'associer à qui leur plaît.